

Fiches actions

Fiches action :

Liste :

N° Action	Action	N° Fiche action	Plan de gestion	Docob	Priorité
I. 1. 1.	Gestion des espèces ligneuses et vivaces des mares (coupe ou débroussaillage manuel avec exportation de la matière organique) pour limiter la fermeture du milieu	Fiche action 1		x	4
I. 1. 2.	Gestion de la végétation des prairies abritant les mares temporaires (pâturage adapté, débroussaillage manuel) pour limiter la progression des espèces vivaces (Laïches, Scirpoides, Brachypode, ...) et exotiques envahissantes (Cannes de Provence, Sénéçon du Cap) et ainsi maintenir la mosaïque d'habitats naturels du site	Fiche action 2		x	5
I. 2. 1.	Gestion de la qualité du site (enlèvement des ordures, gravats et déchets végétaux déposés, fumier, prévention du brûlage) pour éviter le remblaiement des mares, leur sur-eutrophisation (par apport de matière organique) et la dégradation du milieu		x		10
I. 2. 2.	Contrôle de la qualité de l'eau sur plusieurs points du site (suivi hauteurs d'eau)			x	11
I. 3. 1.	Suivi de l'état de conservation des mares temporaires méditerranéennes et des espèces patrimoniales	Fiche action 3		x	6
II. 1. 1.	Sécuriser les accès aux bâtis (fermeture de l'entrée des blockhaus) pour prévenir le vandalisme et les accidents		x		4
II. 2. 1.	Matérialiser les trois entrées du site (barrières en « Z ») et fermer tout autre accès (clôture)			x	7
II. 2. 2.	Mettre en place une signalétique de balisage du site Natura 2000 (panneaux cohérents) pour indiquer au public les limites du sites (au niveau des entrées notamment), les zones et sentiers autorisés à l'accès			x	7
II. 2. 3.	Suivre la fréquentation du site pour évaluer notamment l'impact des actions entreprises		x		
II. 3. 1.	Interdire les activités dégradant le site (passage d'engins motorisés, feux, dépôts d'ordures ou de gravats, cueillette des plantes, ...) et informer les promeneurs de cette réglementation par une signalisation appropriée ; Instaurer un règlement de site		Collectivités		7
II. 3. 2.	Assurer une surveillance régulière du site par des agents habilités		x		9
III. 1. 1.	Poursuivre les suivis et observations ponctuelles				17
III. 1. 2.	Prévoir un nouvel inventaire tous les 5 ans pour suivre l'évolution des milieux		x		18
III. 2. 1.	Prévoir de nouveaux inventaires dans les années à venir pour compléter les données scientifiques du site (invertébrés aquatiques et semi-aquatiques, coléoptères, ...)		x		20

III. 3. 1.	Préciser les limites des bassins versants ayant une influence sur le site			x	19
III. 4. 1.	Engager des recherches historiques sur le site (archéologie, période de l'Antiquité notamment ; histoire contemporaine, occupation allemande)		x		21
IV. 1. 1.	Médiatiser les différentes actions menées sur le site pour informer le public		x	x	14
IV. 2. 1.	Continuer à associer les riverains aux actions du site (chantiers nature, événements ponctuels, ...) pour les sensibiliser à la gestion de cet espace naturel protégé				13
V. 1. 1. 1.	Prévoir des discussions avec les propriétaires des parcelles LX 3 et LX 4 (Mme M. Montanie et Melle M. Vève) en vue d'un achat futur (par le Conservatoire du littoral ou la collectivité) pour leur intérêt faunistique et floristique	Fiche action 4	x		2
V. 1. 2.	Délimiter le site par bornage des parcelles pour disposer de limites exactes		x		12
V. 1. 3.	Etablir une convention d'usage entre le propriétaire (ou le futur propriétaire) et l'exploitant de la parcelle LX 3		x		2
V. 2. 1.	Sensibiliser les acteurs locaux et en particulier la commune au niveau de la révision du POS à la protection des parcelles en lisière nord du site	Fiche action 4	x		15
V. 3. 1.	Prévoir des concertations avec les différents acteurs pouvant intervenir en périphérie immédiate du site pour veiller à la compatibilité avec les objectifs de conservation du site	Fiche action 4	x		16
VI.1.1	Structurer la gestion du site au travers de conventions de gestion Animation de la mise en oeuvre du DOCOB	Fiche action 5			1

ACTION I. 1. 1.	<p style="text-align: center;">FICHE ACTION 1</p> <p style="text-align: center;">Gestion des espèces ligneuses et vivaces des mares (coupe ou débroussaillage manuel avec exportation de la matière organique) pour limiter la fermeture du milieu</p>
OBJECTIFS	
HABITAT / ESPECE JUSTIFIANT L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mares temporaires méditerranéennes (3170*) ➤ Riella helicophylla <p><i>Cette action est également favorable aux espèces d'intérêt patrimonial suivantes</i> <i>Parentucellia viscosa</i> <i>Pulicaria vulgaris</i> <i>Romulea columnae</i></p>
OBJECTIFS DU DOCOB	I. 1. Limiter le développement de la végétation concurrente
JUSTIFICATIONS	<p>En l'absence d'une gestion adaptée, les espèces végétales qui caractérisent les mares temporaires méditerranéennes sont soumises à une forte concurrence de la part des espèces végétales banales (graminées, ligneux).</p> <p>Il est donc nécessaire d'intervenir à l'intérieur des mares pour maintenir un niveau de concurrence vis-à-vis de la flore remarquable aussi bas que possible.</p> <p>L'action proposée donne la priorité à une gestion mécanique, adaptée au site.</p>
EFFETS ATTENDUS	<p>Maintien du milieu ouvert dans les mares temporaires méditerranéennes ou propice à une restauration ou une extension de cet habitat.</p> <p>Maintien, voire augmentation de la répartition des espèces végétales remarquables présentes.</p>
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE	
COMMUNE	Agde
PARCELLES CADASTRALES ELIGIBLES	<p>Habitat naturel : 22.3418</p> <p>LX 5. et LX 4 (Sous réserve d'extension du périmètre Natura 2000)</p>
SURFACE TOTALE ESTIMEE	35 828 m ² : LX 4 = 4601 m ² (Sous réserve d'extension du périmètre Natura 2000) Soit au total 40 429 m ²
DESCRIPTION ET ENGAGEMENTS	
DESCRIPTION	Entretien annuel de la végétation dans les mares temporaires par coupe et débroussaillage manuel avec exportation de la matière organique
ENGAGEMENTS REMUNERES	<p>I. OBJECTIF A ATTEINDRE</p> <p>Contenir le développement des espèces végétales concurrentes (ligneux, graminées, ...) de la flore caractéristique des mares temporaires méditerranéennes.</p>

<p>ENGAGEMENTS REMUNERES</p>	<p>II. OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p><u>Année n à n+4 :</u></p> <p>Une coupe de la végétation ligneuse et herbacée par an.</p> <p>III. CONDITIONS RELATIVES AUX TECHNIQUES A APPLIQUER</p> <p>Privilégier une intervention mécanique manuelle (débroussailleuse portative) pour respecter la micro-topographie qui joue un rôle important dans le fonctionnement hydrologique du site</p> <p>Exportation du matériel végétal résiduel avec possibilité de brûlage hors zone de présence d'espèces végétales patrimoniales.</p> <p>IV. MODALITES PARTICULIERES DE REALISATION</p> <p>Les travaux seront effectués en situation d'assec avant la remise en eau des mares et après le 31 août pour permettre aux espèces patrimoniales de fructifier.</p>
<p>ENGAGEMENTS NON REMUNERES</p>	<p>Informé par écrit le service instructeur du contrat du commencement des travaux. Suivre l'itinéraire technique de la mesure. Exportation des produits de coupe Photographie de la zone contractualisée avant et après le débroussaillage. Tenue et mise à jour d'un cahier de suivi des opérations.</p> <p>INTERDICTIONS</p> <p>Comblement, drainage, nivellement. Implantation d'obstacles aux écoulements d'eau de surface (haies, murets, ...), canalisation de ces écoulement vers un autre exutoire.</p>
<p>POINTS DE CONTRÔLE</p>	<p>Contrôle du respect des prescriptions du cahier des charges sur l'ensemble des parcelles, notamment localisation des travaux, pourcentage de superficie traitée, période d'intervention, matériel utilisé, exportation des produits de coupe</p>
<p>ESTIMATION DES COUTS (base prestation services)</p>	<p>Coupe ligneux et évacuation : 2100 € / ha / année n Coupe entretien et évacuation : 1200 € / ha / années n1 à n4</p> <p>soit environ 27 600 € sur les 5 ans</p>

ACTION I. 1. 2.	<p style="text-align: center;">FICHE ACTION 2</p> <p style="text-align: center;">Gestion de la végétation des prairies abritant les mares temporaires (pâturage adapté, débroussaillage manuel) pour limiter la progression des espèces vivaces (Laïches, Scirpoides, Brachypode, ...) et exotiques envahissantes (Cannes de Provence, Sénéçon du Cap) et ainsi maintenir la mosaïque d'habitats naturels du site</p>
-----------------	---

OBJECTIFS

HABITAT ESPECE JUSTIFIANT L'ACTION	<p>➤ Mares temporaires méditerranéennes (3170*)</p> <p><i>Cette action est également favorable aux espèces d'intérêt patrimonial suivantes</i></p> <p><i>Blackstonia imperfoliata</i> <i>Elatine macropoda</i> <i>Lythrum tribracteatum</i> <i>Myosurus minimus</i> <i>Parentucellia viscosa</i> <i>Polygonum romanum subsp. gallicum</i> <i>Pulicaria vulgaris</i> <i>Riella helicophylla</i> <i>Romulea columnae</i></p>
---	--

OBJECTIFS DU DOCOB	I. 1. Limiter le développement de la végétation concurrente
--------------------	---

JUSTIFICATIONS	<p>En l'absence d'une gestion adaptée, les espèces végétales vivaces et exotiques envahissantes se développent fortement dans les prairies abritant les mares temporaires méditerranéennes.</p> <p>Cette progression occasionne une forte concurrence, préjudiciable pour la conservation de la multitude d'habitats naturels du site.</p> <p>Il est donc nécessaire d'intervenir dans les prairies pour maintenir cette mosaïque d'habitats.</p> <p>L'action proposée donne la priorité à une gestion mécanique et place le pâturage équin en mode de gestion occasionnel.</p> <p>Ce dernier est néanmoins encouragé lorsque cela est possible car il favorise une hétérogénéité du milieu.</p>
----------------	--

EFFETS ATTENDUS	<p>Maintien de l'aspect pionnier des prairies et de la mosaïque d'habitats naturels du site.</p> <p>Maintien, voire augmentation de la répartition des espèces végétales remarquables présentes.</p>
-----------------	--

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE

COMMUNE	Agde
PARCELLES CADASTRALES ELIGIBLES	<p>Habitat naturel (CORINE) : 22.3418* ; 34.36</p> <p>LX 3, LX5. LX 4 (Sous réserve d'extension du périmètre Natura 2000)</p>
SURFACE TOTALE ESTIMEE	41 478 m ² : LX 4 = 4601 m ² en plus (Sous réserve d'extension du périmètre Natura 2000)

DESCRIPTION ET ENGAGEMENTS

DESCRIPTION	Entretien annuel de la végétation dans les prairies par coupe et débroussaillage manuel avec exportation de la matière organique, et pâturage facultatif.
-------------	---

<p>ENGAGEMENTS REMUNERES</p>	<p>I.OBJECTIF A ATTEINDRE Contenir le développement de la végétation concurrente</p> <p>II. OPERATIONS A METTRE EN ŒUVRE ET CALENDRIER</p> <p><u>Année n à n+4 :</u></p> <p>Une coupe de la végétation herbacée par an (obligatoire) Pâturage (facultatif)</p> <p>III. CONDITIONS RELATIVES AUX TECHNIQUES A APPLIQUER</p> <p>Privilégier une intervention mécanique manuelle (désherbeuse portative) pour respecter la micro-topographie qui joue un rôle important dans le fonctionnement hydrologique du site</p> <p>Exportation du matériel végétal résiduel avec possibilité de brûlage hors zone de présence d'espèces végétales patrimoniales.</p> <p>IV. MODALITES PARTICULIERES DE REALISATION</p> <p>Les travaux seront effectués avant la remise en eau des mares et après le 31 août pour permettre aux espèces patrimoniales de fructifier.</p>
<p>ENGAGEMENTS NON REMUNERES</p>	<p>Informé par écrit le service instructeur du contrat du commencement des travaux. Suivre l'itinéraire technique de la mesure. Photographie de la zone contractualisée avant et après le débroussaillage. Tenue et mise à jour d'un cahier de suivi des opérations.</p> <p>INTERDICTIONS Comblement, drainage, nivellement. Implantation d'obstacles aux écoulements d'eau de surface (haies, murets, ...), canalisation de ces écoulements vers un autre exutoire.</p>
<p>POINTS DE CONTRÔLE</p>	<p>Contrôle du respect des prescriptions du cahier des charges sur l'ensemble des parcelles, notamment localisation des travaux, pourcentage de superficie traitée, période d'intervention, matériel utilisé, exportation des produits de coupe</p>
<p>ESTIMATION DES COÛTS (base prestation services)</p>	<p>Coupe entretien et évacuation : 1200 € / ha / années n à n+4</p> <p>soit environ 24 000 € sur les 5 ans</p>

ACTION I. 3. 1.	FICHE ACTION 3 Suivi de l'état de conservation des mares temporaires méditerranéennes et des espèces patrimoniales, notamment <i>Riella helicophylla</i>
OBJECTIFS	
HABITAT / ESPECE JUSTIFIANT L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mares temporaires méditerranéennes (3170*) ➤ <i>Riella helicophylla</i> <p><i>Cette action est également favorable aux espèces d'intérêt patrimonial suivantes</i></p> <p><i>Parentucellia viscosa</i> <i>Pulicaria vulgaris</i> <i>Romulea columnae</i> <i>Blackstonia imperfoliata</i> <i>Elatine macropoda</i> <i>Lythrum tribracteatum</i> <i>Myosurus minimus</i> <i>Parentucellia viscosa</i> <i>Polygonum romanum subsp. gallicum</i> <i>Pulicaria vulgaris</i> <i>Romulea columnae</i> <i>Damasonium alisma</i></p>
OBJECTIFS DU DOCOB	I. 3. Suivre l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire
JUSTIFICATIONS	<p>Nécessité d'évaluer l'impact des actions de gestion prévues dans le DOCOB sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire après 6 ans de mise en oeuvre.</p> <p>Les mares temporaires méditerranéennes sont aussi l'habitat d'espèces végétales remarquables, le suivi est donc commun.</p>
EFFETS ATTENDUS	Disposer d'indicateurs pour évaluer l'impact des mesures de gestion programmées dans le DOCOB au moment de sa révision.
DESCRIPTION	
INDICATEURS	<p>Le suivi de l'état de conservation sera réalisé par l'intermédiaire de trois types de données :</p> <p>I. Les caractéristiques qualitatives et quantitatives de la diversité végétale des mares temporaires méditerranéennes</p> <p>Cela permettra de suivre 3 indicateurs d'état de conservation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présence faible d'espèces envahissantes 2. Présence et abondance d'espèces rares et/ou caractéristiques 3. Présence et abondance des espèces faisant partie du cortège végétal typique de l'habitat. <p>II. La dynamique des mares temporaires méditerranéennes et de la flore végétale remarquable</p> <p>Cela permettra de mettre en évidence la dynamique spatiale de l'habitat et des espèces.</p> <p>III. Les caractéristiques qualitatives et quantitatives du fonctionnement hydrologique des mares temporaires méditerranéennes</p> <p>Cet indicateur est indispensable à l'interprétation des données purement floristiques.</p>

ACTIONS V. 1. 1; V.2 .1. ; V.3 .1.	FICHE ACTION 4 (Regroupement de trois actions) Pérennisation des efforts de conservation entrepris par l'information des différents acteurs pouvant intervenir en périphérie du site et l'obtention de la maîtrise foncière des secteurs à enjeux forts
OBJECTIFS	
HABITAT / ESPECE JUSTIFIANT L'ACTION	➤ Mares temporaires méditerranéennes (3170*) <i>Cette action permet aussi d'agir sur les espèces suivantes :</i> <i>Lythrum tribracteatum</i> <i>Myosurus minimus</i> <i>Damasonium alisma</i>
OBJECTIFS DU DOCOB	V. 1. 1. Conforter la maîtrise foncière sur les parcelles LX3 et LX4 incluses dans le site (Mme M. Montanié et Melle M. Vève) en vue d'un achat futur (par le Conservatoire du littoral ou la collectivité) V. 1. 2. Délimiter le site par bornage des parcelles pour disposer de limites exactes V. 1. 3. Etablir une convention d'usage entre le propriétaire (ou le futur propriétaire) et l'exploitant agricole de la parcelle LX3
JUSTIFICATIONS	Des stations de <i>Lythrum tribracteatum</i> , <i>Myosurus minimus</i> , <i>Damasonium alisma</i> et de mares temporaires méditerranéennes se trouvent sur 2 terrains privés (dont une parcelle non encore incluse dans le périmètre Natura 2000). Leur conservation nécessite la mise en œuvre d'une gestion adaptée, à la fois sur les parcelles sur lesquelles elles sont présentes, mais aussi de leur bassin versant. Les éventuels acquéreurs des terrains, dans le périmètre Natura 2000 ou à l'extérieur, doivent être informés de la présence de ces éléments patrimoniaux et de la gestion qui leur est propice. Dans certains cas, la bonne gestion des parcelles abritant les stations de <i>Lythrum tribracteatum</i> , <i>Myosurus minimus</i> , <i>Damasonium alisma</i> et de mares temporaires méditerranéennes pourrait s'avérer contraire aux projets des propriétaires. Dans ce cas, on s'efforcera d'en obtenir la maîtrise foncière au profit d'une collectivité ou d'une structure ayant une mission de conservation du patrimoine naturel. Pour mener à bien cette double tâche, il est proposé de faire appel au CELRL et à la commune d'Agde et de leur confier à la fois un travail d'animation foncière et de surveillance du marché foncier. Cela permettra de sensibiliser les éventuels acquéreurs de terrain aux enjeux liés à la mise en œuvre de Natura 2000, et d'envisager, avec les propriétaires des parcelles, des acquisitions ou des échanges amiables.

EFFETS ATTENDUS	<p>Information et sensibilisation des futurs propriétaires.</p> <p>Acquisition de la maîtrise foncière des zones à enjeux par la collectivité ou une structure ayant une mission de conservation du patrimoine naturel.</p> <p>Suppression du risque de conflits entre intérêt privés et conservation du <i>Lythrum tribracteatum</i>, <i>Myosurus minimus</i>, <i>Damasonium alisma</i> et des mares temporaires méditerranéennes.</p> <p>Pérennisation des efforts de conservation du <i>Lythrum tribracteatum</i>, <i>Myosurus minimus</i>, <i>Damasonium alisma</i> et des mares temporaires méditerranéennes.</p>
PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE	
COMMUNE	Agde
PARCELLES CADASTRALES ELIGIBLES	<p>Information/sensibilisation : Ensemble du périmètre d'étude du DOCOB</p> <p>Recherche de maîtrise foncière : LX 3, LX 4 abritant des populations de <i>Lythrum tribracteatum</i>, <i>Myosurus minimus</i>, <i>Damasonium alisma</i> et des mares temporaires méditerranéennes.</p>
SURFACE TOTALE ESTIMÉE	10251 m ²
DESCRIPTION ET ENGAGEMENTS	
DESCRIPTION	<p>En partenariat avec la commune d'Agde et le CELRL-LR, la structure animatrice mettra en place un dispositif d'intervention foncière basé sur :</p> <p>a)- Une animation foncière ayant pour objectif la maîtrise des secteurs abritant les enjeux forts. La commune d'Agde et le CELRL-LR se verront confier un travail d'animation comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un contact avec les propriétaires des parcelles listées ci-dessus pour les sensibiliser à l'enjeu et leur proposer différentes amiables de maîtrise de leurs biens (achat, conservation ou cession d'usufruit...); - Une évaluation du foncier (expertise à dire d'expert d'après terrain et pratiques locales constatées dans le marché foncier); - Un travail de médiation entre structure animatrice et propriétaires. <p>b)- Une surveillance du marché foncier ayant pour objectif la sensibilisation des éventuels acquéreurs de terrains :</p> <p>La commune d'Agde et le CELRL-LR informeront la structure animatrice de toute transaction annoncée sur la zone d'étude ainsi que les zones périphériques. En réponse, la structure animatrice émettra un avis et éventuellement des recommandations pour l'utilisation des terrains, en fonction de la localisation des</p>

DESCRIPTION	<p>parcelles concernées par la transaction et des enjeux éventuels liés à Natura 2000.</p> <p>Sur la base de cet avis, la commune d'Agde, le CELRL-LR, la structure animatrice, et le Département pourront alors décider, de façon concertée, d'engager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un rapprochement avec le futur acquéreur pour l'inciter à accepter d'annexer un cahier des charges reprenant les recommandations faites par la structure animatrice à l'acte de vente (cette démarche amiable devrait concerner la grande majorité des situations) ; - voire, si nécessaire, une négociation pour acquérir la maîtrise foncière, ou en dernier recours, une procédure de préemption. <p>D'autre part, en lien avec le point précédent, la veille foncière permettra aussi de saisir efficacement les opportunités d'acquisition ou d'échange indispensables à la maîtrise des zones à enjeux.</p>
ESTIMATION DES COUTS	<p>Animation et veille foncière en 2008 et 2009 5000 €</p>

ACTION	<u>FICHE ACTION 5</u> Animation de la mise en oeuvre du DOCOB
PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE	La totalité du périmètre du site.
DESCRIPTION	<p>Le travail de l'animateur pour mettre en œuvre le DOCOB sur ce site comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'animation et l'assistance technique pour la mise en œuvre des mesures contractuelles conformément au cahier des charges définis par les fiches actions (Recensement des acteurs volontaires, information pour le choix des mesures, vérification de l'adéquation avec les prescriptions du DOCOB, échange d'informations avec les services instructeurs, ...) - Le montage et la réalisation d'actions d'information et de sensibilisation au patrimoine naturel du site et à la démarche Natura 2000 ; - La participation à divers projets socio-économiques et environnementaux susceptibles de concerner le site (échange d'informations avec les porteurs de projet, vérification de la cohérence avec les prescriptions du DOCOB, ...) - La rédaction d'un rapport annuel d'activité, présentant l'ensemble des actions engagées sur le site ainsi que les résultats des évaluations et des suivis ; - L'organisation et la réalisation annuelle d'un comité de suivi de la mise en œuvre du DOCOB (présentation d'un rapport d'activité annuel et du programme d'action prévisionnel de l'année suivante) ; - Le suivi / fonctionnement administratif et financier qui inclut l'élaboration des dossiers de financements, les demandes de paiements, le secrétariat administratif et comptable, la concertation avec les acteurs locaux, ...
DISPOSITIF ADMINISTRATIF	La mise en œuvre du DOCOB sera confiée à la collectivité territoriale (Ville ou Agglo) Une convention sera établie entre l'Etat et la collectivité
FINANCEMENT	Taux de prise en charge jusqu'à 80 % du montant HT ou TTC selon que le contractant est assujéti ou non à la TVA
PHASAGES ET COUTS INDICATIFS	<p>Animation et assistance technique pour contractualisation / Opérations d'information / participation à divers projets / Rapport d'activités annuel / Comité de suivi / Suivi et fonctionnement administratif</p> <p>Sur la base de 40 jours par an, soit 16 000 € par an Soit 96 000 € sur les 6 ans</p>